

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 25

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 FÉVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BALLON – SAINT MARS, se sont réunis dans la salle polyvalente de Saint Mars sous Ballon en séance publique sous la présidence de monsieur Maurice VAVASSEUR, maire de la commune de BALLON-SAINT MARS

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : 22 février 2016.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

VAVASSEUR Maurice – ALLICHON Jean-Louis – LEFEVRE Nelly – GOUSSET Jean-Yves – RAVENEL Laurent – SIGNAT Christiane – CHEUTIN Marie – POTTIER Alain – ETCHEBERRY Pierre – BERGER Gilbert – LALOS Michel – TROTTE Marcelle – SURMONT Bernard – BRISON Gilles – COUTELLE Bernard – LAMBERT Guillaume – GALLET Christine – YVARD Véronique – TOREAU Benoît – SUPERA Christelle – HAMELIN Rachel – MORVILLERS Marie – BELLENFANT Fabien – GUITTIERE Michel – BOLLEE Yves.

Etaient absents et excusés : GUILLON Charlotte – GUET Emmanuel – VASSEUR Mikaël – LEBESLE Sébastien

Madame Rachel HAMELIN a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2016 a été adopté à l'unanimité.

N°01-2016-02-29D – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU MAINE : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de Communes des Portes du Maine, lors de son conseil communautaire du 26 janvier 2016 a délibéré sur un projet de modification des statuts afin d'élargir sa compétence en matière de développement et aménagement sportif, socioculturel et éducatif de l'espace communautaire.

Conformément à l'article L5211.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces statuts, pour être validés, doivent être adoptés par délibérations concordantes des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Soit l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale, ou l'inverse.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de modification tel qu'il a été proposé en conseil communautaire le 26 janvier 2016 dernier :

Article 13 : Développement et Aménagement sportif, socioculturel et éducatif de l'espace communautaire

Sont d'intérêt communautaire:

- Promotion des actions sportives, socio-culturelles et éducatives conformes au projet communautaire de politique éducative s'organisant autour de 3 piliers:
 - => La citoyenneté
 - => L'individu au cœur de l'action
 - => L'accessibilité pour le plus grand nombre
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements à caractère unique sous maîtrise d'ouvrage communautaire :
 - => halle de sport rue de Moulins à Ballon – Saint Mars
 - => salle de spectacle
 - => chalet d'activité -le pont d'orne - à Montbizot
 - => structure(s) d'accueil collectif pour les 0-3 ans

- **Construction, entretien et fonctionnement d'espaces multisports de plein air de type city stades**

- Accompagnement au montage de projet pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de locaux communaux, sous maîtrise d'ouvrage communale, destinés aux accueils jeunes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le projet de modification des statuts de la Communauté de Commune des Portes du Maine tel qu'il a été présenté devant l'assemblée ce jour.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°02-2016-02-29D DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – PROGRAMME 2016

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016, le projet de liaison entre la rue Leclerc et la rue Courboulay est éligible au titre des opérations « aménagements urbains et sécurité – opérations cœur de village » et plus précisément en tant que « Création et aménagement de rues, de places... » (rubrique 1.1.1)

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet cité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant €/HT des dépenses	Taux	Montant € de subvention sollicité
DETR	150 000	20%	30 000
Fonds de soutien à l'investissement public local (projets structurants 500 M€ - projets renforcement centralité bourgs-centres 300M€)	150 000	60%	90 000
Maître d'ouvrage (autofinancement)	150 000	20%	30 000
TOTAL (HT)		100%	150 000

Le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR 2016
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Le conseil municipal ne retient pas l'inscription de la réfection de l'ancien atelier communal de St Mars à la DETR 2016. Ces travaux devront être précédés par un audit énergétique. Il faudra y ajouter les bâtiments de l'école situés rue du Gal Gaulle. Le conseil municipal s'inscrira dans cette démarche auprès du Pays du Mans.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°03-2016-02-29D FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (PROJETS STRUCTURANTS – 500M€)

Ce fonds de soutien est exceptionnel pour 2016. Toutes les communes sont éligibles. Le Conseil Municipal décide de présenter une demande d'aide pour la réalisation de la liaison entre les rues Leclerc et Courboulay dans le bourg de St Mars. Ce projet entre dans le cadre du « développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ».

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet cité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant €/HT des dépenses	Taux	Montant € de subvention sollicité
DETR	150 000	20%	30 000
Fonds d'investissement local (projets structurants – 500M€)	150 000	60%	90 000
Maître d'ouvrage (autofinancement)	150 000	20%	30 000
TOTAL (HT)		100%	150 000

Le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre du fonds de soutien à l'investissement local (projets structurants – 500M€)
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°04-2016-02-29D FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (PROJETS POUR LE RENFORCEMENT DES FONCTIONS DE CENTRALITÉ DES BOURGS-CENTRES – 300M€)

Ce fonds de soutien est exceptionnel pour 2016. La commune est éligible au titre de bourg-centre (Ballon étant chef-lieu de canton au 1^{er} janvier 2014). Le Conseil Municipal décide de présenter une demande d'aide pour la réalisation de la liaison entre les rues Leclerc et Courboulay dans le bourg de St Mars. Ce projet est en lien avec « la mobilité au quotidien (pistes et chemins cyclables...) et la mise en place de plateformes de mobilité ».

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet cité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant €/HT des dépenses	Taux	Montant € de subvention sollicité
DETR	150 000	20%	30 000
Fonds d'investissement local (bourgs-centres – 300M€)	150 000	60%	90 000
Maître d'ouvrage (autofinancement)	150 000	20%	30 000
TOTAL (HT)		100%	150 000

Le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre du fonds de soutien à l'investissement local (projets pour le renforcement des fonctions de centralité des bourgs-centres– 300M€)
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°05-2016-02-29D PROJET D'UNE PASSERELLE SUR L'ORNE SAOSNOISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une photographie de la passerelle existante sur le bras de l'Orne Saosnoise près du Moulin de Thouars : elle est hors d'usage.

Le Conseil Municipal approuve l'urgence de sa reconstruction et donne son accord à la proposition faite par l'entreprise Barbet de Maresché pour un montant de 9 278,93€/HT.

Le montage financier devrait être le suivant :

Origine des financements	Montant €/HT des dépenses	Taux	Montant € de subvention sollicité
NCR (Nouveau Contrat Régional)	9 278	30%	2 783
CCPM (Fonds de Concours)	9 278	20%	1 856
Fédération départementale de pêche	9 278	20%	1 856
Autofinancement	9 278	20%	2 783
TOTAL (HT)		100%	9 278

Le Conseil Municipal, unanime, demande à Monsieur le Maire de solliciter les financeurs potentiels et lui donne tout pouvoir pour signer tous documents nécessaires à l'obtention des subventions correspondantes.

Une proposition a été faite par M. Guitton de Congé sur Orne de démontage et de récupération de la passerelle à titre gracieux.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Cette opération entraînera une diminution du devis de M. Barbet de 350€/HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°06-2016-02-29D PROJET D'UN AMÉNAGEMENT D'UNE CALE DE MISE À L'EAU ET PARCOURS PÊCHE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE AU BORD DE L'ORNE SAOSNOISE

Un aménagement pour personnes à mobilité réduite va être réalisé en bordure de l'Orne Saosnoise près de la Rue d'Orne. Il consiste en un parcours de pêche et une cale de mise à l'eau pour bateau.

Le Conseil Municipal donne son accord sur la proposition faite par la Sté Sablé Environnement qui s'élève à 11 203,40€/HT. Il faut ajouter la signalétique et une table en béton. Le tout est estimé à 12 000€/HT.

En principe, le montage financier devrait être le suivant :

Origine des financements	Montant €/HT des dépenses	Taux	Montant € de subvention sollicité
Section locale de pêche (solde trésorerie)	12 000	50%	6 000
CCPM (Fonds de Concours)	12 000	20%	2 400
Fédération départementale de pêche	12 000	10%	1 200
Autofinancement	12 000	20%	2 400
TOTAL (HT)		100%	12 000

Le Conseil Municipal, unanime, demande à Monsieur le Maire de solliciter les différents financeurs potentiels et lui donne tout pouvoir pour signer tous documents nécessaires à l'obtention des subventions correspondantes.

Les travaux sont prévus pour septembre prochain.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°07-2016-02-29D - ACQUISITION FONCIÈRE – SECTEUR « HAUT ÉCLAIR »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une parcelle de terrain située près du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie est actuellement en vente. L'intérêt porté à l'acquisition de cette parcelle (2 658 mètres carrés) serait d'assurer une continuité plus satisfaisante du cheminement dédié aux itinéraires de randonnée pédestre et VTT mais également d'assurer une cohérence spatiale avec le projet de gendarmerie et d'aménagement urbain situé au sud de l'agglomération.

Monsieur le Maire a pris contact auprès de Madame Maud PASQUIER, propriétaire de la dite parcelle cadastrée section ZC n°81 qui a confirmé son accord de vente aux conditions suivantes :

► parcelle cadastrée section ZC n°81 d'une superficie de 2 658 mètres carrés pour un prix de 1,60 € le m², frais de bornage et d'acte à la charge de la commune.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

► d'acheter la parcelle cadastrée section ZC n°81 d'une superficie de 2 658 mètres carrés pour un prix de 1,60 € au mètre carré ;

► que la commune de BALLON SAINT MARS prendra à sa charge tous les frais d'acte et de géomètre et autre (frais de clôture...) si nécessaire ;

► de procéder à l'acte de vente avec le notaire qui sera choisi par Madame Maud PASQUIER ;

► d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

► Elagage sur voies communales – territoire de BALLON : les travaux ont été effectués par l'entreprise GUENE.

► Ecole – rue du Général de Gaulle(Ballon) : problème d'infiltration d'eau dans les murs des sanitaires. L'origine de ce problème proviendrait de la couverture du préau et en particulier des gouttières qui ne captent pas la totalité des eaux par temps de pluie. Une rencontre avec un charpentier-couvreur a eu lieu afin d'étudier une solution à cette situation.

► Chemin de la Verrerie (Saint Mars) : problème d'évacuation des eaux pluviales (il n'existe pas d'exutoire naturel). Une rencontre a eu lieu avec le propriétaire concerné et il a été décidé d'effectuer un relevé des niveaux afin d'étudier les solutions possibles (création d'un collecteur).

► Problème de visibilité – intersection route de Montbizot (RD n°38) et route communale dite « des Parcs » (Ballon) : Monsieur le Maire a pris contact avec le propriétaire de la parcelle où se situe la haie qui gêne la visibilité au niveau de l'intersection. Celui-ci a donné son accord pour un élagage de la dite haie. Attente de l'avis du service des routes du Département.

► Demande de déplacement d'un arrêt TIS (Transports Interurbains de la Sarthe) : un arrêt TIS est actuellement situé place des Halles à BALLON et la signalétique est apposée sur la façade de l'Atelier des Saveurs. Le propriétaire du restaurant a demandé que ce dernier soit déplacé. Le transfert de ce point d'arrêt a été proposé au service des transports de la Sarthe route de Mamers (près de l'ancienne école Notre Dame du Sacré Cœur) où un aménagement d'arrêt pour car existe : affaire à suivre.

► Nouvelle gendarmerie : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune, dans le cadre de la construction de la nouvelle gendarmerie, a la maîtrise d'ouvrage hors périmètre gendarmerie, des réseaux assainissement et eaux pluviales (réalisation d'un bassin de rétention et son exutoire). Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mandater le cabinet SODEREF pour mener la maîtrise d'œuvre de ces travaux et dont les honoraires s'élèvent à 4 950,00 € HT ; ce qui est accepté.

Toujours dans le cadre de cette opération, il sera nécessaire de modifier quelque peu la branche du giratoire existant et de prévoir quelques emplacements de parking aux abords de la gendarmerie, l'ensemble représentant un coût de 20 000,00 € HT. Monsieur le Maire propose d'étudier cette prise en charge de travaux avec la Communauté de Communes des Portes du Maine.

► Stade Municipal : Une rencontre a eu lieu le 17 février 2016 avec le Président du S.C.B., une responsable de l'ESAT « Guette-Midi » chargée des espaces verts et des élus afin de faire le point sur les tontes des stades en fonction du planning des matches organisés par le club de football. Une visite des locaux a été effectuée en parallèle.

Lors de cette visite, l'entretien des autres espaces verts a été évoqué avec l'ESAT (territoire de BALLON), Une réflexion est à mener quant au territoire de SAINT MARS.

► Muret et local Comité des fêtes : la réhabilitation du muret délimitant le Prieuré de Saint Mars est en cours (travaux effectués par le chantier ESTIM) et la réfection du local du Comité des fêtes - dépôt communal de BALLON également (travaux effectués en régie).

► Restructuration réseau eau potable routes du MANS et MONTBIZOT : les travaux sont en cours d'achèvement.

► Restructuration des réseaux eaux usées et adduction en eau potable routes du MANS et MONTBIZOT : les travaux sont en cours d'achèvement.

► Restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées et d'adduction en eau potable – rue du Vieux Tertre – rue du Château et place des Halles : Les conclusions d'un passage caméra effectué en 2013 sur la rue du Vieux Tertre révèlent le mauvais état d'une partie des réseaux d'eaux pluviales et usées : étude à suivre.

N°08-2016-02-29D INFORMATIONS DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 1^{er} février 2016 en vertu de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 14 janvier 2016.

1) RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

► le 25 février 2016, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 14, rue Georges Charpak cadastré section ZC n°199;

► le 25 février 2016, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 6, rue de l'Europe, cadastré section AC n° 707.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission espace rural

Après la visite de différents lieux, la commission a constaté que nécessitent d'être refaites :

- la route du Jarrier (en partie)
- la route de la Trappe (en plus grande partie).

Plusieurs entreprises vont être sollicitées pour estimer le coût des travaux.

- le chemin de la Verrerie devra être consolidé et des fossés partiellement recreusés

Commission relations avec les associations

- dans le cadre de la préparation de la fête du sport du 25 juin prochain, 6 membres se sont rendus à Mamers le samedi 27 février à une réunion concernant l'organisation de manifestation sportive. Il en ressort notamment que chacune des associations participantes devra présenter une attestation d'assurance pour couvrir l'activité proposée. Une prochaine réunion se tiendra à St Mars le mercredi 16 mars à 18 h à la Salle polyvalente.
- Les subventions 2016 :
 - Le montant des subventions attribué aux associations s'élève à 14 500€. Elles ont été fixées dans le respect de l'engagement pris lors de la préparation de la création de la commune nouvelle c'est-à-dire en cumulant les subventions versées l'an dernier par chacune des collectivités. Un rééquilibrage a toutefois été fait entre l'ADMR et Familles Rurales.
 - Une dépense supplémentaire sera prévue pour compenser le déficit des manifestations locales.
 - Les écoles d'apprentissage qui en font la demande vont être aidées à raison de 25€ par élève habitant la commune.

Commission Voirie urbaine

- ❖ Fleurissement : la commission s'est rendue samedi 20 février sur les différents lieux de fleurissement d'été. Il va être étendu au bourg de St Mars. Quelques jardinières vont être ajoutées. L'entreprise Hervé a été sollicitée pour présenter un devis.
- ❖ Illuminations de Noël : elles vont être maintenues comme précédemment. A St Mars, un redéploiement sera étudié. Les figurines décorant les jardinières de Ballon vont être partiellement étendues à St Mars.

Commission communication :

Bulletin :

Le choix d'un imprimeur et du format est en cours.

La parution du prochain bulletin est prévue le 17 juin prochain

Site informatique :

Le site internet va voir sa capacité augmentée de 300 méga octets pour y intégrer les informations concernant la commune nouvelle.

N°09-2016-02-29D CADEAU À L'OCCASION D'UN DÉPART D'UN AGENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'offrir un cadeau d'une valeur de 100,00 € à Madame CHARPENTIER Justine employée en Contrat Emploi Avenir suite à la fin de son contrat à durée déterminée, ce jour 29 février 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ORGANISATION « FÊTE DE L'EUROPE »

Dans le cadre de la fête de l'Europe, une conférence-débat sur l'agriculture européenne, « de la fourche à la fourchette », aura lieu sur le territoire de St Mars à la Chabossière le mercredi 18 mai en soirée. La commune est sollicitée pour financer le vin d'honneur. Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 200€.

N°10-2016-02-29D CRÉDIT DE TRÉSORERIE SOUS FORME DE CONVENTION DE DÉCOUVERT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'intérêt de disposer d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Une consultation a été effectuée auprès de trois banques pour une ligne de trésorerie à hauteur de 250 000,00 €.

Monsieur le Maire propose de retenir la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine aux conditions suivantes :

Montant : 250 000,00 €

Durée : 12 mois

Taux variable : Euribor 3 mois moyenné +1,50%

Prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office

Commission d'engagement : 0,30% l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

Frais de dossier : Néant

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de créer une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000,00 € destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, 40, rue Prémartine - 72 000 LE MANS.
- de fixer la ligne de trésorerie à une durée d'un an ;
- que les intérêts sont calculés sur la base Euribor 3 mois moyenné + 1,50 % ;
- que la nature des taux sera variable;
- que la facturation des intérêts sera trimestrielle et à terme échu;
- que la commission d'engagement sera de 0,30% l'an (prélevée trimestriellement par quart);
- de prendre l'engagement, au nom du Conseil Municipal, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances;
- de prendre l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°11-2016-02-29D TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016 – CONVENTION D'ANIMATION AVEC MADAME ANGÉLINE ROUSSEAU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'avoir recours à compter du 1^{er} mars 2016 à un animateur supplémentaire dans le cadre des temps d'activités périscolaires afin de pallier l'absence d'un agent employé en qualité Emploi Avenir inscrit dans un cursus de formation Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS).

Il est proposé d'employer un animateur au statut de travailleur indépendant (Madame Angéline ROUSSEAU) pour un coût horaire de 25,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- ▶ donne son accord pour l'intervention de Madame Angéline ROUSSEAU à compter du 1^{er} mars 2016 jusqu'au vendredi 5 juillet 2016 dans le cadre des temps d'activités périscolaires ;
- ▶ autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Madame Angéline ROUSSEAU.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Fusion des communautés de communes des Portes du Maine et des Rives de Sarthe

Les 5 représentants de Ballon - Saint Mars au conseil communautaire se sont repartis dans les commissions préparatoires à la fusion Portes du Maine et Rives de Sarthe :

<i>Développement économique</i>	<i>Jean-Louis ALLICHON</i>
<i>Action sociale</i>	<i>Pierre ETCHEBERRY</i>
<i>Aménagement de l'Espace</i>	<i>Maurice VAVASSEUR (co-président)</i>
<i>Environnement</i>	<i>Jean-Yves GOUSSET Nelly LEFEVRE (suppléante)</i>
<i>Sport-tourisme-loisirs</i>	<i>Nelly LEFEVRE</i>

Une première réunion de la commission action sociale aura lieu à Ballon le mercredi 16 mars à 18h.

Recrutement d'un agent de maîtrise

Monsieur le Maire donne lecture de la fiche de poste et informe le conseil municipal de sa publication. Les candidats doivent se manifester avant le 31 mars 2016.

Information

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ de la directrice de l'EHPAD de Ballon – Saint Mars au 1^{er} mai prochain. L'intérim est assuré par le directeur de l'établissement de Nogent le Bernard.

Prochaines réunions :

SIAEP Fontenelles : mercredi 2 mars à 18h à St Mars

Bimby : Mardi 8 mars à 17 h au Pays du Mans

Commission finances : 14 mars à 20h30 à Ballon

CAUE (étude) jeudi 17 mars à 17h15

FGDON : 29 mars à 11h à St Mars

Conseil Municipal : 29 mars à 20h30 à St Mars

Activité tricot'âges

Une activité tricot'âges est lancée par la Maison des Projets. Elle consiste à habiller de laine le mobilier urbain. La commune a été sollicitée. Le conseil municipal approuve cette initiative sous réserve que la prise en charge du nettoyage des lieux n'incombe pas au personnel communal.

Un appel est fait à tout donateur de pelotes de laine.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 23 heures.

Affiché en application de l'article L 2121 -25 du Code Général des Collectivités Territoriales.